



24 février 2021

(21-1585)

Page: 1/6

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

ROYAUME-UNI

La notification ci-après, datée du 2 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Royaume-Uni.

	Catégorie	Précisions sur la notification
1	Membre notifiant	Royaume-Uni
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	<u>Loi de l'UE conservée²:</u> 1. Règlement (UE) n° 517/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), incorporé dans la législation par la Loi sur l'Union européenne (retrait). <u>Lois du Royaume-Uni</u> 2. <i>The Ozone-Depleting Substances and Fluorinated Greenhouse Gases (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2019</i> (Règlement de 2019 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les gaz à effet de serre fluorés (modification, etc.) (sortie de l'UE)). 3. <i>The Ozone-Depleting Substances and Fluorinated Greenhouse Gases (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2020</i> (Règlement de 2020 sur les substances appauvrissant la couche d'ozone et les gaz à effet de serre fluorés (modification, etc.) (sortie de l'UE)).
3	Date de publication	1. 16 avril 2014 2. 14 mars 2019 3. 14 octobre 2020
4	Date d'entrée en vigueur	1. 16 avril 2014 2. 31 décembre 2020 3. 31 décembre 2020
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	1. https://www.legislation.gov.uk/eur/2014/517 2. https://www.legislation.gov.uk/uksi/2019/583/contents/made 3. https://www.legislation.gov.uk/ukdsi/2020/9780348213263/contents
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	[] Oui. (Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.) [X] Non.

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/réglementation/procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

² Certaines lois de l'Union européenne ont été conservées dans le droit britannique en vertu de la Loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) et de la Loi de 2020 sur l'Union européenne (accord de retrait), avec des modifications mineures pour assurer leur applicabilité.

	Catégorie	Précisions sur la notification
7	Type de notification	[X] a) Nouvelle réglementation/procédure ³ concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	Voir l'annexe
9	Nature du régime de licences	Automatique: [] Non automatique: [X]
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input checked="" type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input checked="" type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input checked="" type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input checked="" type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.) f) <input checked="" type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autres: _____ (veuillez préciser)
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Ministère/autorité et département: Environment Agency Adresse: Climate Change Trading and Regulatory Services Richard Fairclough House, Knutsford Road Warrington Cheshire WA4 1HT Site Web: https://www.gov.uk/government/organisations/environment-agency Téléphone: 0370 8506506 Courrier électronique: f-gassupport@environment-agency.gov.uk
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Ministère/autorité et département: Environment Agency Adresse: National Customer Contact Centre PO Box 544 Rotherham S60 1BY Royaume-Uni Site Web: https://www.gov.uk/government/organisations/environment-agency Téléphone: 0370 8506506 Courrier électronique: f-gassupport@environment-agency.gov.uk
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	En cours.

³ Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Précisions sur la notification
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	<p>Pour importer et exporter des gaz fluorés, les négociants doivent au préalable avoir une licence (enregistrement) en cours de validité. En outre, dans le cas des importations d'hydrofluorocarbures (HFC) en vrac, la quantité de HFC mise sur le marché (par exemple, dans le cas des importations mises en libre pratique) est soumise à un contingent annuel.</p> <p>Des orientations destinées aux négociants qui importent ou exportent des HFC sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.gov.uk/guidance/fluorinated-gases-and-ozone-depleting-substances-how-to-do-business-from-1-january-2021#qb-regulation-of-f-gas-and-ods</p>
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<p>a) <input type="checkbox"/> Abrogation</p> <p>b) <input type="checkbox"/> Suspension</p> <p>c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</p> <p><input type="checkbox"/> produits visés</p> <p><input type="checkbox"/> objectif administratif</p> <p><input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique</p> <p><input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences</p> <p><input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur</p> <p><input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs</p> <p><input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</p> <p><input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</p> <p><input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande)</p> <p><input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande</p> <p><input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences</p> <p><input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence</p> <p><input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative</p> <p><input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables</p> <p><input type="checkbox"/> droits/procédures de recours</p> <p><input type="checkbox"/> durée de validité de la licence</p> <p><input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change</p> <p><input type="checkbox"/> Autres: _____ (veuillez préciser)</p>
16	Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	

ANNEXE

Gaz en vrac

Codes produits	Description
2903392100	Difluorométhane
2903392300	Trifluorométhane
2903392410	Pentafluoroéthane
2903392490	1,1,1-trifluoroéthane
2903392500	1,1-difluoroéthane
2903392610	1,1,1,2-tétrafluoroéthane
2903392690	Autres
2903392710	1,1,1,3,3-pentafluoropropane
2903392715	1,1,2,2,3-pentafluoropropane (HFC-245ca)
2903392720	1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane (HFC-227ea)
2903392722	1,1,1,2,2,3-hexafluoropropane (HFC-236cb)
2903392724	1,1,1,2,3,3-hexafluoropropane (HFC-236ea)
2903392726	1,1,1,3,3,3-hexafluoropropane (HFC-236fa)
2903392791	Autres
2903392920	Fluorométhane (fluorure de méthyle)
2903392922	Fluoroéthane (fluorure d'éthyle)(HFC-161)
2903392924	1,2-difluoroéthane (HFC-152)
2903392925	1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a)
2903392926	1,1,2-trifluoroéthane (HFC-143)
2903392928	1,1,2,2-tétrafluoroéthane (HFC-134)
2903392930	1,1,1,2,2,3,4,5,5-décafluoropentane (HFC-43-10 mee)
2903392932	1,1,1,1,3,3-pentafluorobutane (HFC-365 mfc)
2903392991	Autres
3824781000	Contenant seulement du 1,1,1-trifluoroéthane et du pentafluoroéthane
3824781010	R507A (contenant 50% de pentafluoroéthane (HFC-125) et 50% de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a))
3824781090	Autres
3824782000	1,1,1-trifluoroéthane, pentafluoroéthane et 1,1,1,2-tétrafluoroéthane
3824782010	R404A (contenant 52% de 1,1,1-trifluoroéthane (HFC-143a), 44% de pentafluoroéthane (HFC-125) et 4% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a))
3824782090	Autres
3824783000	Contenant uniquement du difluorométhane et du pentafluoroéthane
3824783010	R410A (contenant 50% de pentafluoroéthane (HFC-125) et 50% de difluorométhane (HFC-32))
3824783090	Autres
3824784000	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane - contenant uniquement du difluorométhane, du pentafluoroéthane et du 1,1,1,2-tétrafluoroéthane
3824784010	R407A (contenant 40% de pentafluoroéthane (HFC-125), 40% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 20% de difluorométhane (HFC-32))
3824784020	R407C (contenant 52% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a), 25% de pentafluoroéthane (HFC-125) et 23% de difluorométhane (HFC-32))
3824784030	R407F (contenant 40% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a), 30% du difluorométhane (HFC-32) et 30% de pentafluoroéthane (HFC-125))
3824784040	R407H (contenant 52,5% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a), 32,5% du difluorométhane (HFC-32) et 15% de pentafluoroéthane (HFC-125))
3824784090	Autres
3824788000	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane - contenant des hydrofluorocarbures non saturés
3824788010	R448A (contenant 26% de difluorométhane (HFC-32), 26% de pentafluoroéthane (HFC-125), 21% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a), 20% de 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234yf) et 7% de 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234ze))
3824788011	R449A (contenant 25,7% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a), 25,3% de 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234yf), 24,7% de pentafluoroéthane (HFC-125) et 24,3% de difluorométhane (HFC-32))
3824788020	R450A (contenant 58% de 1,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234ze) et 42% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a))

Codes produits	Description
3824788021	R452A (contenant 59% de pentafluoroéthane (HFC-125), 30% de 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234yf) et 11% de difluorométhane (HFC-32))
3824788030	R452B (contenant 67% de difluorométhane (HFC-32), 26% de 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234yf) et 7% de pentafluoroéthane (HFC-125))
3824788031	R455A (contenant 75,5% de 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234yf), 21,5% de difluorométhane (HFC-32) et 3% de dioxyde de carbone)
3824788040	R513A (contenant 56% de 2,3,3,3-tétrafluoropropène (HFC-1234yf) et 44% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a))
3824788041	R514A (contenant 74,7% de 1,1,1,4,4,4-hexafluoro-2-butène (HFC-1336mzz) et 25,3% de la trans-1,2-dichloro-éthylène)
3824788091	Autres
3824789005	Suspensions
3824789010	R508A (contenant 61% d'hexafluoroéthane (perfluoroéthane) (PFC-116) et 39% de trifluorométhane (fluoroforme) (HFC-23))
3824789011	R508B (contenant 54% d'hexafluoroéthane (perfluoroéthane) (PFC-116) et 46% de trifluorométhane (fluoroforme) (HFC-23))
3824789020	R422D (contenant 65,1% de pentafluoroéthane (HFC-125), 31,5% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 3,4% d'isobutane)
3824789021	R417A (contenant 50% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a), 46,6% de pentafluoroéthane (HFC-125) et 3,4% d'isobutane)
3824789030	R419A (contenant 77% de pentafluoroéthane (HFC-125), 19% de 1,1,1,2-tétrafluoroéthane (HFC-134a) et 4% d'éther diméthylque (R-E170))
3824789061	Contenant seulement du 1,1,1,3,3-pentafluorobutane (HFC-365mfc) et du 1,1,1,2,3,3,3-heptafluoropropane (HFC-227ea)
3824789070	Contenant seulement du 1,1,1,3,3-pentafluorobutane (HFC-365mfc) et du 1,1,1,3,3-pentafluoropropane (HFC-245fa)
3824789091	Autres

Équipements préchargés

L'importation de tous les produits et équipements préchargés en HFC (y compris les équipements de réfrigération, de climatisation ou de pompes à chaleur) exige de l'importateur qu'il obtienne une autorisation de parts de contingent. L'importateur de l'équipement préchargé doit obtenir une autorisation auprès du détenteur de parts de contingent.

Les importations de produits et d'équipements préchargés au Royaume-Uni doivent également être accompagnées d'une déclaration de conformité. Ce document atteste que l'entreprise a reçu une part de contingent suffisante pour importer les HFC contenus dans ses produits. Les marchandises ne sont pas autorisées à être mises en libre pratique sans déclaration de conformité valable.

Les codes de produits pertinents pour cette catégorie sont indiqués ci-après:

Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément (préchargés en HFC).

Équipements préchargés en HFC	
Des types conçus pour être fixés sur une fenêtre, un mur, un plafond ou sur le sol, formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés)	8415101010
Systèmes à éléments séparés ("split-system")	8415109010
Du type de ceux utilisés dans les véhicules automobiles	8415200010
Autres	8415810091
Autres, avec dispositif de réfrigération	8415820091
Parties	8415900099

Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415 (préchargés en HFC).

Équipements préchargés en HFC		
Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées	D'une capacité excédant 340 l	8418102091
	Autres	8418108091
Réfrigérateurs de type ménager	D'une capacité excédant 340 l	8418211010
	Modèle table	8418215110
	À encastrer	8418215910
	Autres d'une capacité n'excédant pas 250 l	8418219110
	Excédant 250 l mais n'excédant pas 340 l	8418219910
	Autres	8418290010
Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l	D'une capacité n'excédant pas 400 l	8418302091
	D'une capacité excédant 400 l mais n'excédant pas 800 l	8418308091
Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l	D'une capacité n'excédant pas 250 l	8418402091
	D'une capacité excédant 250 l mais n'excédant pas 900 l	8418408091
Autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé) – pour produits congelés	8418501110
	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé) – Autres	8418501910
	Autres meubles frigorifiques	8418509010
Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur	Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415	8418610091
	Autres	8418690091
Parties	Évaporateur composé d'ailettes en aluminium et d'une bobine de cuivre du type utilisé dans les équipements de réfrigération	8418991051
	Condenseur composé de deux tubes concentriques en cuivre du type utilisé dans les équipements de réfrigération	8418991061
	Autres	8418991081
	D'équipements frigorifiques adaptés au système de climatisation, pour utilisation dans certains types d'aéronefs	8418999099